DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC
EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2023

Convocation
Date : 17/05/2023
Affichée le :
17/05/2023

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Pouvoirs : 5
Absents excusés : 5

N° DELIBERATION
DL2303011

Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

- **ETAIENT PRESENTS : MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Daniel COGUIC, Evelyne BOSCHER, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Luc BLANCHARD, Adjoints.**
- **MM. et MMES Jacques GLORY, Odile LE STRAT, Joël FERRON, Anne PERRIER, Jacques MASSE, Guy GAUTIER, Isabelle MACE, Henri DUROS, Carole BIZET, Rodolphe LE BRETON, Sylvie SOHIER-DUPRE, Régine PASCO, Rozenn BOUGEARD, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Marylise BESNARD, conseillers municipaux.**
- **SECRETAIRE DE SEANCE : Rozenn BOUGEARD.**
- **ABSENTS EXCUSES :**
  Philippe PRESSE donne procuration à Odile LE STRAT
  Alain BOSSON donne procuration à Nadine OLLITRAULT
  Claudine LE CROM donne procuration à Carole BIZET
  Béatrice BOULANGER donne procuration à Joël HUBY
  Monique BONIN donne procuration à Marylise BESNARD

FINANCES

Tarifs restauration scolaire, ALSH, Maison des Jeunes et CAP SPORT été

Compte-tenu de l'évolution du coût de la vie, l'Assemblée est invitée à prendre connaissance de l'actualisation des différents tarifs :

Tarifs maison des jeunes et Cap Sport été à compter du 1er juillet 2023

MAISON DES JEUNES	Tarifs à compter du 1er/07/2023	
	Loudéaciens	Non loudéaciens
Adhésion	8,00 €	12,00 €
Activités		
Théâtre	110,00 €	
Théâtre avec présentation d'un chèque "Sport et culture" de la Ville de Loudéac	85,00 €	
Hip-Hop	120,00 €	
Camps (- 200 Kms)	150,00 €	
Camps (au-delà de 200 Kms)	210,00 €	
L'adhésion à la Maison des Jeunes est obligatoire pour la participation aux activités. Les cotisations annuelles relatives aux activités sont payables d'avance à l'inscription pour les 4 trimestres (du 1er septembre au 31 août)		

CAP SPORT ÉTÉ	
Animations	A compter du 1er juillet 2023
1 séance	6,00 €
1 mini stage	10,00 €
1 semaine	27,00 €
Juillet (3 semaines)	68,00 €
Août (3 semaines)	68,00 €

Tarifs restauration scolaire, garderie, ALSH à compter du 1er septembre 2023

RESTAURATION SCOLAIRE	Tarifs à compter du 01/09/23
Enfants résidents à Loudéac	
QF ≤ 550	2,20 €
551≤QF≤574	2,50 €
575≤QF≤700	3,70 €
701≤QF≤900	3,90 €
901≤QF≤1100	4,10 €
1101≤QG≤1304	4,30 €
QF>1304	4,40 €
0	4,40 €
Enfants non résidents à Loudéac	4,60 €
Tarif occasionnel - enfants, enseignants et stagiaires (au réfectoire)	4,80 €
Personnel de service	3,50 €
Service du panier repas fourni par la famille dans le cadre d'une prescription médicale	0,60 €
Repas adulte - enseignants et stagiaire hors réfectoire	5,90 €
Autres (parents et divers)	7,00 €

GARDERIE	Quotient familial < à 900	Quotient familial > à 901
Matinée (arrivée avant 8h30) de 7h30 à 8h50	1,00 €	1,30 €
Matinée (arrivée après 8h30) la 1/2 heure	0,40 €	0,50 €
Soirée (16h45 - 18h30) y compris le goûter	1,15 €	1,50 €
Majoration pour dépassement d'horaires (le quart d'heure entamé)	7,00 €	7,00 €

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	
Résidents à LOUDEAC - Quotient familial de N-1 (QF)	
Journée avec repas	Tarifs à compter du 01/09/23
QF ≤ 550	6,40 €
551 ≤ QF ≤ 574	9,50 €
575 ≤ QF≤ 700	9,50 €
701 ≤ QF ≤ 900	12,00 €
901 ≤ QF ≤1 100	13,70 €
1 101 ≤ QF ≤ 1 304	14,90 €
QF > 1 304	16,00 €
0	16,00 €
Demi-journée avec repas	Tarifs à compter du 01/09/23
QF < 550	4,30 €
551 ≤ QF < 574	6,30 €
575 ≤ QF < 700	6,30 €
701 ≤ QF < 900	7,95 €
901 ≤ QF < 1 100	8,90 €
1 101 ≤ QF < 1 304	9,60 €
QF > 1 304	10,20 €
0	10,20 €
Demi-journée sans repas	Tarifs à compter du 01/09/23
QF < 550	2,52 €
551 ≤ QF < 574	3,84 €
575 ≤ QF < 700	3,84 €
701 ≤ QF < 900	4,86 €
901 ≤ QF < 1 100	5,76 €
1 101 ≤ QF < 1 304	6,36 €
QF > 1 304	6,96 €
0	6,96 €
Majoration pour présence d'un enfant sans inscription préalable	
Majoration par jour	8,00 €

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	
Non résidents à LOUDEAC	Tarifs à compter du 01/09/23
Journée avec repas	17,40 €
Demi-journée avec repas	11,00 €
Demi-journée sans repas	7,68 €
Majoration pour présence d'un enfant sans inscription préalable	
Majoration par jour	8,00 €

MINI CAMPS : au coût de journée s'ajoute le forfait suivant :	**Tarifs à compter du 01/09/23**
Participant de moins de 6 ans	17,40 €
Participant de plus de 6 ans	28,50 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal PREND ACTE des nouveaux tarifs de la restauration scolaire, de la garderie, de l'ALSH, de la Maison des Jeunes et et du CAP SPORT été tels que présentés ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération DL2303010 du 25 mai 2023.

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le : - 6 JUIN 2023
- Envoi en préfecture le : - 6 JUIN 2023

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents (suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le

LE MAIRE
Bruno LE BESCAUT